



Procès-verbal

de la rencontre du mercredi 17 mai 2017
au 55, rue Court à Granby à 19 h

Présences

Parents

Boulet, Josée
Foisy, Josée
Huard, Mélanie - commissaire parent
Lambert, Suzie - présidente
Lussier, Hélène
Ménard, Sara - déléguée C.P
Richard, Isabelle
Robitaille, Mélissa

Organismes

Bonneau, Lynda - représentante DG
Charbonneau, Claudie - CISSSMO
Chaussée, Jean - CIUSSS Estrie
Mousseau, Saskia - représentante directions

Absences

Auger, Marilyn - substitut C.P.
Banville, Valérie
Blanchard, Josée - personnel professionnel
Carrière, Geneviève (démission)
Chabot, Gilles
D'Amour, Marie-France - CISSSMO
Davignon, Kaïna (trésorière)
Dontigny, Mélanie
Filion, Simon
Griffith, Herby (démission)
Hébert, Caroline (démission)
Lareault, Isabelle (démission)
McDuff, David
Roy, Stéphanie

1. Accueil et mot de bienvenue

Madame Suzie Lambert souhaite la bienvenue à tous les membres du comité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Varia : ajout de deux points

- Élection au sein du comité exécutif l'an prochain;
- Relance du comité.

Proposé par madame Isabelle Richard et appuyé madame Josée Boulet.

3. Adoption du procès-verbal du 29 mars 2017

Proposé par madame Sarah Ménard et appuyé madame Mélanie Huard

4. Suivi au procès-verbal

Procès-verbal du 25 janvier : étant donné que Madame Banville n'est pas présente, il est impossible pour le moment d'apporter des correctifs. Madame Suzie Lambert va communiquer avec Madame Banville afin de voir si elle a conservé ses notes.

Monsieur Gilles Chabot avait proposé un entrepôt virtuel lors de la dernière rencontre. Madame Lynda Bonneau a fait le suivi auprès du STIOS. Cette avenue sera possible. Les modalités ont été trouvées. Il y aura une procédure qui sera remise aux directions en juin.

5. Présentation sommaire de la différenciation

Présentation par mesdames Manon Langevin et Marie-Christine Zahra, conseillères pédagogiques. Elles font une présentation sur la différenciation pédagogique. Cette présentation a également été faite aux directions d'écoles la semaine dernière. Une offre de service leur a été faite également.

La différenciation pédagogique se fait à trois niveaux : flexibilité, adaptation et modification.

Flexibilité : on offre à tous nos élèves la même adaptation, à titre d'exemple : on donne du temps supplémentaire à tous nos élèves.

Adaptation : on ne modifie pas les critères ni les exigences. On répond à un besoin de l'élève qui est indispensable, nécessaire et essentiel. L'élève fait les mêmes tâches que les autres.

Modification : réduire les attentes par rapport aux exigences du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) qui sont prévues pour le niveau scolaire de son groupe d'âge. La modification est mise en place de façon exceptionnelle pour permettre une progression au meilleur des capacités de l'élève. Elle nécessite un accompagnement accru. Les modifications doivent être consignées au PI. La direction doit avoir approuvé. La modification tient compte uniquement des besoins de l'élève. Les parents doivent être informés de la démarche.

On peut être en modification dans une seule compétence et pas dans les autres. L'élève peut être au régulier ou en adaptation scolaire.

L'élève qui est en modification aura une réussite dans son bulletin. Toutefois, il s'agit d'exigences modifiées au bulletin puisqu'il n'a pas été évalué de la même façon qu'un autre élève. La modification permet d'atteindre son plein potentiel. La réussite dans le bulletin a comme but de motiver l'élève. Normalement, ça devrait être écrit, par exemple, l'élève fait le programme régulier en lecture et modifié en écriture. Le parcours scolaire de l'élève qui est en modification dans son bulletin est beaucoup plus long.

Le 7 juin prochain, nous aurons la visite des gens du CRIF pour nous expliquer les différents parcours scolaires.

6. Présentation de la démarche du plan d'intervention

La dernière présentation a été faite la semaine dernière aux directions. La présentation sera déposée sur le site.

Madame Lynda Bonneau nous présente l'élaboration d'un plan d'intervention. Préalablement, elle revient sur les informations transmises lors des deux présentations antérieures données aux directions d'école (ouverture, fermeture, révision, gestion, critères pour mettre en place un plan d'intervention, capacités et besoins, objectifs et moyens).

Seul l'élève qui se situe au niveau 3 de la pyramide du modèle de réponse à l'intervention aura un plan d'intervention. L'enseignant doit colliger, analyser et interpréter les informations préalablement. L'élève qui se rend à un plan d'intervention a participé à des interventions ciblées qui n'ont pas porté fruit.

Les objectifs au plan d'intervention doivent être SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes, temps).

La direction d'établissement est la personne responsable du plan d'intervention. Toutefois, elle peut déléguer certaines tâches. Ce dossier sera plus analysé pour pouvoir mieux définir ce qui peut être délégué.

Il est recommandé de réduire le nombre d'intervenants lors de la rencontre du plan d'intervention.

Un volet concernant la transition de l'élève vers la vie active (TEVA) a été présenté.

7. Processus de validation 2016-2017 terminé

Le processus est terminé. Il est précisé par madame Lynda Bonneau que la CSVDC investit une grande somme d'argent pour les élèves qui n'ont pas de code.

Cette année :

- 110 dossiers présentés au MÉES;
- 108 acceptés;
- Les deux dossiers non acceptés ont été contestés. Nous attendons une réponse.

Nous constatons une constance dans le nombre de dossiers présentés au MÉES.

8. Processus de classement prévisionnel 2017-2018

Madame Lynda Bonneau nous présente le projet organisationnel du service de l'adaptation scolaire concernant les classes et les services spécialisés pour l'année 2017-2018. Un total de 263 demandes ont été faites cette année comparativement à 256 l'an passé.

Les parents questionnent l'augmentation du nombre de demandes en cheminement continu (CC).

9. Retour de consultation sur la détermination des services éducatifs

Le conseil des commissaires a adopté, lors de la séance ordinaire du 28 mars 2017, une résolution annonçant son intention de modifier les services éducatifs dispensés dans les écoles secondaires de Granby et de déclencher le processus d'information et de consultation devant conduire à la décision de modification de ces services.

Cette modification mènerait à un changement d'ordre d'enseignement pour les écoles secondaires de Granby, qui ferait en sorte de permettre aux écoles secondaires Joseph-Hermas-Leclerc, l'Envolée et de la Haute-Ville, de dispenser des services éducatifs de la 1^{re} à la 5^e année secondaire.

Le comité est consulté sur cette intention.

La présidente, madame Suzie Lambert, ne pourra pas présenter le point de vue du comité puisqu'elle est également commissaire-parent. L'audience publique d'information a lieu le 30 mai prochain à 19 h à l'école de la Haute-Ville. Madame Isabelle Richard se propose pour aller lire le texte que madame Suzie Lambert va écrire un projet de présentation qu'elle fera parvenir aux membres avant de le présenter à la séance publique. De plus, les membres considèrent qu'une présence physique sera préférable lors de la consultation.

Parmi les positions du comité : conserver les élèves en adaptation scolaire dans leur milieu afin d'assurer la stabilité ainsi que les élèves EHDAA intégrés dans les classes régulières.

10. État des dépenses du CCSEHDAA

Nous avons un solde de 2 241 \$. Madame Suzie Lambert demande aux gens de remettre leurs dépenses d'ici la prochaine rencontre afin que l'on soit à jour.

11. Budget

Lors de la rencontre précédente, madame Lynda Bonneau avait proposé de sortir les dépenses des années antérieures pour voir où se situaient les surplus. Madame Bonneau a sorti l'ensemble des dépenses des dernières années et a remis le tout à madame Suzie Lambert. De plus, Madame Bonneau précise que les surplus ne seront pas reconduits l'année suivante. Toutefois, si le comité a un projet d'envergure qui demanderait une somme plus importante, il est possible de présenter le projet à la direction générale.

12. Recommandations

Madame Suzie Lambert lit les recommandations de l'an passé et apporte des questionnements sur ces dernières. Elle enverra le document avec ses notes aux membres. Ceux-ci pourront apporter des ajouts ou des modifications au besoin.

Il est proposé qu'un suivi soit fait auprès du CEHDAA par la commission scolaire au mois d'avril de l'année suivante. Nous déposons ces recommandations en juin de chaque année. Ce suivi permettrait au comité de mieux se préparer.

Ce point sera remis à notre prochaine rencontre afin de mieux faire le tour du document.

13. Correspondances

Monsieur Herby Griffith a reçu des courriels. Les changements de nom sont en cours.

14. Mot de la déléguée et de la commissaire

Madame Sara Ménard nous annonce qu'il y aura un monte-personne à l'école St-Léon et une période de plus en éducation physique à l'école Saint-Jean pour la classe ESI.

Madame Mélanie Huard nous fait un suivi concernant les règles pour être membre sur le CCSEHDAA. Une lettre a été envoyée à la Direction générale par deux parents. Cette demande a été amenée jusqu'au conseil des commissaires. La Direction générale a reçu ses recommandations.

Il y a eu le Gala pour la persévérance scolaire, des commissaires le 11 mai dernier; 28 bourses ont été remises aux élèves.

Nous parlons de l'ouverture de la friperie à l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc.

15. Varia

Les points sont remis à la prochaine rencontre.

16. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par madame Josée Boulet et appuyée par madame Mélissa Rainville à 22 h 14.